



Bruxelles, le 7 février 2022
(OR. fr)

5926/22

LIMITE

IPCR 16
AG 14
RELEX 129
JAI 131
PROCIV 8
CSDP/PSDC 50
COCON 12
COTER 33
HYBRID 9
SAN 64
MI 82
CYBER 38

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir - Note d'orientation

En vue de la préparation du CAG, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation concernant le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir.



PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

CAG du 22 février 2022 – Renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir

Note d'orientation

Le Conseil a adopté le 23 novembre 2021 des conclusions sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience aux crises futures¹.

Le Conseil européen du 16 décembre 2021² a indiqué dans ses conclusions que la gestion des crises et la résilience constituaient « une priorité politique transversale majeure pour l'Union ». Par ailleurs, il a appelé, d'une part à renforcer la préparation de l'UE et sa réaction face aux crises dans le cadre d'une approche « tous risques » et, d'autre part à renforcer et assurer le suivi des mesures de résilience, ainsi qu'à cibler les domaines dans lesquels nous sommes exposés. Il a invité le Conseil à faire progresser les travaux.

Dans la suite de la Présidence slovène, un groupe ad hoc a été mis en place pour assurer le suivi de ces travaux. Il a tenu sa première réunion le 4 février 2022. La Présidence a diffusé un questionnaire portant sur les trois volets identifiés dans les travaux du Conseil au cours de la Présidence slovène : i) préparation ; ii) réponse aux crises ; iii) résilience face aux crises à venir. Elle préparera une synthèse des réponses des Etats membres, qui constituera une contribution à la suite des travaux dans le cadre du groupe.

¹ [Conclusions du Conseil du 23 novembre 2021 - doc. 14276/21](#)

² [Conclusions du Conseil européen du 16 décembre 2021 - doc. EUCO 22/21](#)

La discussion prévue lors du Conseil Affaires générales vise à donner des orientations politiques sur les sujets les plus importants.

1. S'agissant de la préparation, tous les Etats membres disposent en principe, au niveau national ou régional, de plans de gestion de crise.

La Commission a annoncé, dans sa communication du 15 juin 2021 sur les leçons à tirer de la crise, la préparation d'un rapport annuel sur l'état de préparation couvrant l'ensemble des menaces, au-delà des seules menaces sanitaires (attaque chimique, biologique, radiologique, choc sismique, désastre technologique ou environnemental, « blackout »).

Deux questions pourraient en particulier être évoquées s'agissant du niveau européen: le développement de plans de préparation à différents types de crises ; la constitution de réserves stratégiques, au-delà de ce qui est déjà prévu dans le cadre de RescEU ou d'HERA.

2. Pour ce qui est de la gestion de crise, le paragraphe 15 des conclusions du Conseil du 23 novembre 2021 précise *« le dispositif IPCR s'est révélé être un instrument flexible et utile pour relever des défis immédiats en temps de crise. Afin de s'assurer que son mécanisme de réaction aux crises reste adapté à son objectif, le Conseil examinera d'ici juin 2022 si le dispositif IPCR doit être amélioré ou renforcé, en particulier en termes d'anticipation et de préparation, en tenant compte des enseignements tirés de l'activation de l'IPCR dans le cadre de la crise migratoire et de la pandémie de COVID-19, ainsi que de précédents exercices de gestion des crises et des expériences pertinentes au niveau des États membres à prendre en considération dans les débats du Conseil »*.

Il convient d'évoquer dans ce contexte le rôle important joué par certaines structures, comme le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), qui assure notamment une fonction de coordination opérationnelle en appui à l'IPCR.

Les travaux des prochaines semaines doivent permettre d'examiner les améliorations devant le cas échéant être apportées au fonctionnement du dispositif IPCR dans le cadre plus général de la gestion de crise au niveau européen.

3. Enfin, en matière de résilience, différents travaux sont engagés.

Au niveau législatif, les trilogues sont en cours sur trois textes importants : la directive relative à la résilience des entités critiques, la directive sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) et la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'Union européenne (SRI 2).

La Commission prépare pour sa part un tableau de bord de la résilience. Des objectifs de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes sont également en cours d'élaboration conformément à la législation en matière de protection civile, sur la base des différents scénarios envisageables. Par ailleurs, un réseau européen de connaissance en matière de protection civile a été lancé.

4. À la lumière de ce qui précède, les ministres sont invités à répondre aux questions suivantes:
- quelles sont selon vous les actions prioritaires à engager afin de renforcer la préparation de l'Union européenne en matière de gestion de crise ?
 - quelle est votre évaluation du fonctionnement du dispositif IPCR ? Quelles améliorations devraient lui être apportées ?
 - estimez-vous les travaux conduits au niveau européen en matière de résilience suffisants ? Quelles actions supplémentaires devraient le cas échéant être envisagées, notamment en matière de risque cyber ?